

[Français]

M. Jean-Charles Cantin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je prends avis de la question.

[Traduction]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA PARTICIPATION DES PROVINCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Nous dira-t-il quelles provinces ont maintenant signifié leur intention de participer au régime fédéral d'assurance frais médicaux avant le 31 mars 1969?

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Je devrai tenir la question pour préavis. Je n'ai pas pour l'instant ces renseignements à l'esprit.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, permettez-moi une question supplémentaire. En se renseignant, le premier ministre pourrait-il déterminer si oui ou non les 35 millions de dollars des prévisions revisées comprennent les frais s'appliquant à toutes les provinces qui ont exprimé le désir de participer à l'assurance frais médicaux d'ici là?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, peut-être pourrais-je répondre à cette question. Ces 35 millions de dollars représentent le montant qu'on s'attendait à dépenser en assurance frais médicaux pendant l'année financière en cours.

L'hon. M. Monteith: Compte tenu de toutes les provinces qui participeraient au programme?

L'hon. M. Benson: Oui, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES INTERPELLATIONS À L'APPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un rappel au Règlement qui a été pleinement appuyé par les décisions de Votre Honneur, pendant toute la dernière session du Parlement, en vertu de laquelle moi-même et les autres membres de la Chambre n'étaient pas autorisés à poser aux ministres des questions ne relevant pas de leurs propres

ministères. Étant donné que moi-même et d'autres députés nous sommes vu refuser cette permission, il devrait naturellement s'ensuire qu'aucun ministre ne devrait être autorisé à répondre à des questions qui ne sont pas du ressort de son propre ministère. Le système introduit par le premier ministre a tout bouleversé. Ainsi, lorsque le député de Vancouver-Est (M. Winch) a posé une question qui s'adressait au ministre des Transports, le premier ministre l'a informé qu'il devrait attendre la réponse jusqu'au retour du ministre à la Chambre, ce qui ne sera pas avant mardi.

Lorsqu'une question de nature pressante est posée et que le premier ministre déclare qu'une réponse sera donnée parfois cinq jours plus tard, on tourne alors le Parlement en dérision. On se moque également du Parlement aujourd'hui, puisqu'il n'y a à la Chambre que huit ministres sur vingt-neuf.

Des voix: Quelle honte!

M. MacInnis: Des questions de très grande importance sont parfois soulevées...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de préciser son objection.

Une voix: Combien de députés de votre première rangée sont ici?

M. MacInnis: Comme les députés libéraux réagissent encore une fois, je n'ai pu entendre vos observations, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Consommation et des Corporations, l'aspirant leader de la Colombie-Britannique, veut la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Que le député fasse son rappel au Règlement et je rendrai ma décision.

M. MacInnis: Ma décision, monsieur, remonte à . (*Exclamations*) Ce ne serait pas une mauvaise idée de faire connaître ma décision. Mon rappel au Règlement est corroboré par les décisions rendues par la présidence pendant les quelques dernières sessions, à savoir que les députés ne peuvent poser aux ministres des questions sur des sujets ne relevant pas de leur ministère. Le premier ministre se moque de cette pratique. Il est temps que la présidence tranche une fois pour toutes la question et que le premier ministre soit informé de la manière dont doit fonctionner le Parlement.

M. l'Orateur: Je n'ai aucune difficulté à rendre une décision sur la question soulevée par le député. S'il se souvient des circonstances